

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 869

présenté par

Mme Genevard, M. Door, M. Cattin, M. Di Filippo et Mme Anthoine

ARTICLE 4

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« Celui »,

les mots :

« L'homme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel. Le terme celui, employé dans l'expression « celui qui a donné son consentement » vise nécessairement un homme, dans la mesure ou l'alinéa suivant indique que « sa paternité » peut être déclarée. Il convient donc de l'affirmer explicitement.